



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

ADOPTION DU RÈGLEMENT 628-2021 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 6 décembre 2021, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 628-2021 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 7 décembre 2021.



Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 7 décembre 2021, entre 8h et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 décembre 2021.



Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier